

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 septembre 2018**

Le 17 septembre deux mille dix-huit à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : Mrs SOLER Laurent, ADER Mathias, CORDIER Sylvain, HOUSSEIER Cédric, BOUCHER Stéphane, MERAY Daniel, TREGUIER Gaëtan, et Mmes BEAURAIN Nathalie, LABARRE Katia, LAMME Sophie, LEREBOURG Emilie, RENARD Bénédicte.

Etaient absents : Mrs DURAND Yves-Michel, DECHAMPS Michel, TURPIN Nicolas

Pouvoirs :

M Yves-Michel DURAND à Mme Bénédicte RENARD

Monsieur CORDIER Sylvain a été élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Validation du compte rendu des Conseils des 25/06 et 02/07/2018
- Délibération à prendre pour les travaux rue de la Grenouillette (750€)
- Révision contrat d'assurance des risques statutaires => délibération à prendre
- Répartition des zones géographiques pour les conseillers et les adjoints selon lieu d'habitation
- Inauguration Atelier Municipal
- Délibération renouvellement baux communaux
- Récupération de la Sente de la Renardière
- Informations Commissions
- Questions diverses
- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) dans le cadre du PLUI.

**Validation du compte rendu des Conseils des 25/06 et 02/07/2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.  
Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

**Délibération à prendre pour les travaux rue de la Grenouillette (750€)**

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV et vu les travaux effectués Rue de la Grenouillette, Monsieur le Maire rappelle qu'une participation de 750 € à la charge de la Commune a été demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 votants- 12 pour – 1 abstention) décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2018, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement, soit environ - 750 € en fonctionnement pour la Rue de la Grenouillette.

L'imputation en fonctionnement s'effectuera sur le compte 657351

« subventions de fonctionnement aux organismes publics »

### **Révision contrat d'assurance des risques statutaires => délibération à prendre**

Monsieur Le Maire propose, à l'initiative du Centre de Gestion Seine-Maritime de revoir le contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette décision.

### **Répartition des zones géographiques pour les conseillers et les adjoints selon lieu d'habitation**

Monsieur le Maire a fait le point sur la liste déjà existante, en vérifiant les coordonnées de chaque élu.

### **Inauguration Atelier Municipal**

M le Maire rappelle que l'inauguration de l'atelier municipal a lieu le 29 septembre à 11 h.

### **Délibération renouvellement Baux Communaux :**

- Vu l'échéance des baux communaux au 29 septembre 2018 des parcelles suivantes :
  - o Z.C.24 d'une superficie de 4ha 45a 84 ca à E.A.R.L. de Trouville (312 m2 ayant été réattribués à la commune).
  - o Z.C.26 d'une superficie de 1ha 70a 04ca à Mr et Me LAMME Sébastien
  - o Z.C.26 d'une superficie de 1 ha 06a 40ca à Mr et Me LAMME Sébastien
  - o Z.C.26 d'une superficie de 1ha 05a à Mr Rault Didier
  - o Z.C.26 d'une superficie de 3ha 05a 45ca à E.A.R.L. de Trouville
  - o Z.C.26 d'une superficie de 4ha 19a 15ca à E.A.R.L. de Trouville
- Vu la réunion avec les quatre agriculteurs de la commune pour établir d'éventuels échanges de parcelles afin de faciliter la tâche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les baux communaux pour une durée de 9 ans à partir du 29 septembre 2018 suivant la nouvelle attribution des parcelles :

- o Z.C.24 d'une superficie de 4ha 45a 84 ca à E.A.R.L. de Trouville
- o Z.C.26 d'une superficie de 1ha 70a 04ca à Mr et Me LAMME Sébastien
- o Z.C.26 d'une superficie de 1 ha 06a 40ca à Mr et Me LAMME Sébastien
- o Z.C.26 d'une superficie de 1ha 05 à Mr Rault Didier (jusqu'au 29 septembre 2019)
- o Z.C.26 d'une superficie de 3ha 05a 45ca à E.A.R.L. de Trouville
- o Z.C.26 d'une superficie de 4ha 19a 15ca à E.A.R.L. de Trouville

La superficie totale attribuée pour chacun des locataires ne changeant pas, Il a été convenu qu'un changement de locataire aura lieu à compter du 29 septembre 2019, lors du renouvellement des baux communaux concernés.

- La parcelle Z.C.26 d'une superficie de 1 ha 05a à M Rault Didier sera louée à E.A.R.L de l'Aubépine.
- De La parcelle Z.C.1 d'une superficie de 5 ha 54a 64ca sera déduit 1 ha 05a

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

## **Enfouissement « rue de l'Eglise », la délibération à prendre a été rajoutée à l'ordre du jour en début de séance**

M. le Maire rappelle les travaux de dissimulation de l'artère France Télécom réalisés en 2014 par ORANGE « rue de l'Eglise ».

Il précise que le règlement de la facture afférente avait été mis en instance dans l'attente de la dépose des poteaux.

M. le Maire expose qu'à ce jour, il a été procédé à son paiement sous l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 2042 - Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, article 20422 - Bâtiments et installations. Pour ce faire, un virement de crédit a été effectué prélevant la somme de 434.87 euros au compte 020 – Dépenses imprévues.

Ces travaux devant faire l'objet d'un amortissement, M. le Maire propose d'amortir cette opération d'investissement sur une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'amortir les travaux de dissimulation de l'artère France Télécom sur une année et d'inscrire les dépenses et recettes au Budget Primitif 2019.

## **Récupération de la Sente de la Renardière :**

Monsieur le Maire a donné la démarche à suivre pour que la Sente de la Renardière repasse en voie communale. Il faut que la demande soit faite à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et que la décision soit prise en Conseil Communautaire.

## **Informations Commissions**

**Commission école :** Monsieur Stéphane Boucher a rappelé que l'inspectrice d'académie était venue le jour de la rentrée pour pointer le nombre d'élèves. Elle en comptait 103 au lieu de 112.

Malgré cela, la fermeture d'une classe a été confirmée.

Monsieur Stéphane Boucher a précisé qu'une nouvelle procédure était relancée auprès du Tribunal d'ici 10 jours.

**Commission Travaux :** Monsieur Daniel Méray, Adjoint aux travaux a précisé qu'il allait demander des devis pour le revêtement du sol, concernant l'Atelier Municipal et également pour modifier une ou deux fenêtres, pour qu'elles puissent s'ouvrir.

## **Questions diverses :**

- Certaines ampoules de lampadaires au niveau de la commune sont à changer
- Monsieur Mathias Ader a évoqué l'idée de mettre en place un système de co-voiturage avec des parents pour emmener les enfants au collège ou lycée, avec mise en place de panneaux stratégiques à l'entrée du village.

## **Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) dans le cadre du PLUI.**

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu la délibération complémentaire de prescription de l'élaboration du PLUi du territoire du Plateau de Martainville, de définitions des modalités et du déroulement de la concertation suite à la création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin du 19 juin 2017 ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

**CONSIDERANT** qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

### **M. le Maire présente les quatre Orientations du PADD au conseil municipal :**

- s'inscrire dans un développement urbain équilibré et solidaire
- améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace
- soutenir un développement économique innovant s'appuyant sur les atouts locaux
- offrir un cadre de vie de qualité dans un environnement valorisé

### **La parole est donnée aux membres du conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :**

En résumé, sur 10 ans Bois-d'Ennebourg doit développer 30 logements sur 2 ha maximum

- Le conseil Municipal demande de faire attention à l'urbanisation au niveau des hameaux car les structures et les voiries ne sont pas adaptées. Certaines routes ou chemins ne sont pas adaptés pour faire passer un bus et un tracteur.
- Il est à noter également que dans le document « PADD PLUI » il manque page 18 le hameau de Trouville.
- Le Conseil préconise d'être vigilant avec les promoteurs => demander tous les Procès-Verbaux et travailler sur l'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Dans ce cadre, il serait bon de prévoir pour la Commune de Bois d'Ennebourg des zones stratégiques sur le PLUI.

- Il faudra également demander une expertise auprès d'un géomètre expert pour le zonage entre surfaces agricoles et surfaces constructives.
- Il est constaté que le débit d'eau est trop faible =>il faudra adapter le réseau assainissement et eau à l'urbanisation.
- Le conseil Municipal demande que le développement du numérique soit plus apparent dans le débat.
- Pour le sursis à statuer => décision du Maire sur avis du Conseil.

Le conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00**

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Cédric **HOUSSIER**

Emilie **LEREBOURG**

Sophie **LAMME**

Daniel **MERAY**

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Katia **LABARRE**

Bénédicte **RENARD**

Yves-Michel **DURAND**  
**(pouvoir à Bénédicte RENARD)**